

Centres de vacances



Règlement d'ordre intérieur

2023-2026

Service
Enfance

JEMEPPE
SUR
Sambre

Pouvoir organisateur :
Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre
Service Enfance
Place communale 20 – 5190 Jemeppe-sur-Sambre - ☎ 071/ 75 00 15
Mail : enfance@jemeppe-sur-sambre.be – 🌐 www.jemeppe-sur-sambre.be

TABLE DES MATIERES

1.	NOS PLAINES, OÙ ET QUAND?	2
2.	COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT?	2
3.	PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT	3
4.	DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE	4
5.	QUE FAUT-IL PREVOIR ?	4
6.	RESPONSABILITE & REGLES DE VIE	5
7.	ASSURANCE	6
8.	CONTACTS & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	7

Le projet d'accueil des Centres *Jem'Amuse* est disponible sur le site internet de la commune. Merci de prendre connaissance de notre Règlement d'Ordre Intérieur ci-après. En inscrivant votre enfant à nos Centres de vacances, vous adhérez à ce règlement. Le non-respect de ce R.O.I. est un motif d'exclusion.

1. NOS PLAINES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les **petites plaines** sont organisées dans les bâtiments de l'école fondamentale Saint Joseph de Spy (Place de l'Eglise 9 et Rue de la Société – 5190 Spy) durant :

- Les vacances de détente
- Les vacances de printemps
- Les vacances d'automne



La **grande plaine** est organisée dans les bâtiments de l'Athénée royal Baudouin 1er (rue François Hittelet - 5190 Jemeppe s/S) durant les vacances d'été (5 semaines).

2. COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Les inscriptions aux plaines se font à la semaine. Elles débutent environ 2 mois avant le début de la plaine concernée.

L'annonce du début des inscriptions se fait via les différents canaux de communications : le toutes-boites, la page Facebook de la commune, la brochure ATL « *Que faire pendant les vacances ?* » et via la base de données du Service Enfance.

- **Etape 1 :** Complétez et envoyez le **formulaire d'inscription** en ligne disponible sur notre site internet (www.jemeppe-sur-sambre.be)
Si vous ne disposez pas d'un accès numérique, vous pouvez vous rendre à la permanence EPN prévue lors du lancement des inscriptions ou prendre contact par téléphone avec le service Enfance dès le lundi qui suit : 071/ 75 00 15.
- **Etape 2 :** Nous vous envoyons une confirmation de réservation par e-mail. Quand la plaine est complète, le courriel vous informe que vous êtes sur liste d'attente.
- **Etape 3 :** Vous procédez au paiement sur base de la confirmation reçue. Un virement par enfant svp. Si le délai de paiement n'est pas respecté, nous ne pouvons plus vous garantir une place dans notre plaine. Pour les inscriptions tardives, seules celles qui auront reçu l'accord préalable du service enfance et validées par un paiement (preuve à l'appui) seront acceptées.

3. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix à la journée est de :

- 5 € pour les enfants jemeppois (ou dont l'un des parents y réside, en cas de famille recomposée) et pour les enfants en famille d'accueil (une preuve de décision de justice vous sera demandée).
- 10 € pour les enfants hors entité

Un ramassage en car est organisé durant les grandes plaines d'été, uniquement sur inscription et moyennant une participation financière de 1€ par trajet. Les utilisateurs recevront une facture après la plaine, basée sur la prise des présences lors des différents trajets.

L'intégralité des périodes réservées doit impérativement être payée par virement bancaire ou en espèces au service Recette avant la date d'échéance indiquée dans le mail de confirmation de réservation. Dans le cas contraire, le service Enfance se réserve le droit d'annuler l'inscription sans préavis.

Le montant ne doit pas être un frein ! N'hésitez pas à prendre contact avec le service enfance (071/ 75 00 15) en cas de difficulté de paiement.

Remboursement

L'annulation sans frais est applicable uniquement dans le délai indiqué dans le mail de confirmation de réservation. Toute période réservée et non annulée endéans la date indiquée, sera due.

Seules les absences justifiées pourront faire l'objet d'un remboursement. Celui-ci est possible sur présentation :

- d'un certificat médical et ce, uniquement pour l'enfant malade et/ou hospitalisé
- d'une attestation de décès, dans le cadre de la perte d'un proche et ce jusqu'au 3^e degré de parenté

Attestation de la mutuelle et déduction fiscale

Une attestation de déductibilité fiscale vous sera automatique envoyée dans le courant du premier semestre de l'année qui suit la période de plaine.

Une attestation peut être remise à votre mutuelle pour intervention financière de leur part. Pour cela, vous devez nous transmettre le formulaire fourni par votre mutuelle et nous vous le renverrons complété et signé dans les semaines qui suivront votre demande.

Ces deux documents sont réalisés et envoyés au nom de la « personne fiscalement responsable » déclarée sur le formulaire d'inscription.

4. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE



7h30 à 9h00	Accueil - Temps libre
	☺ Petite collation saine ☺ Activités - Animations
12h00 à 13h30	Repas Temps libre - Repos
	☺ Activités - Animations
16h00 à 17h30	Retour - Temps libre

Le **début des activités est programmé à 9 heures**. Toute arrivée des enfants après cette heure n'est pas acceptée et ce, pour le bon fonctionnement des activités.

La **fin des activités est programmée à 16 heures**.

Toute demande de sortie avant la fin des activités doit être justifiée par une note écrite de la personne responsable de l'enfant. Ce motif doit être présenté au coordinateur de la plaine.

L'*Accueil Temps libre du matin et du soir* est un service GRATUIT. Il est accessible dès l'ouverture à 7h30 et le soir après les activités jusqu'à 17h30. **Nous déclinons toute responsabilité avant et après ces heures et nous vous demandons d'être ponctuel** au risque de vous voir facturer des indemnités de retard (10 € par ½ heure entamée).

En cas de récurrence dans les retards, *Jem'Amuse* se réserve le droit de refuser et/ou annuler une future inscription.

5. QUE FAUT-IL PREVOIR ?

- ✓ **Le pique-nique, les collations et une gourde d'eau** pour l'enfant. Nous vous invitons à les ranger dans un sac ou une boîte isotherme afin de conserver leur fraîcheur. ☒ Nous offrons un potage et nous remplissons la gourde durant la journée.
- ✓ **Des vêtements confortables et adaptés** aux conditions climatiques pour votre enfant. Nous sommes susceptibles de sortir à tout moment et de réaliser des activités (parfois salissantes) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- ✓ Pour les tous petits (2,5 à 4 ans), pensez à apporter coussin, plaid, doudou et tétine marqués au nom de votre enfant. Ainsi que des langes, les lingettes et des vêtements de rechange dans son sac à dos. Pour l'aider dans son autonomie, merci de penser à des vêtements et chaussures faciles à mettre et à enlever.

🔍 Les objets trouvés et non récupérés avant la fin de la plaine sont disponibles aux services Enfance & ATL de l'Administration communale durant les 15 jours ouvrables qui suivent la clôture du centre de vacances. Tout objet non réclamé endéans ce délai sera donné à une association caritative.

6. RESPONSABILITE + REGLES DE VIE

De son arrivée à son départ de la plaine, l'enfant est sous l'autorité et la responsabilité du coordinateur de plaine, des animateurs et de l'Administration communale.

Arrivée et départ

- Les enfants sont amenés et repris par les parents sur le site de la plaine. Avant de quitter les lieux, le parent signale le départ de l'enfant aux animateurs ou au coordinateur. Les parents qui souhaitent que l'enfant rentre seul, fournissent au coordinateur une autorisation écrite et signée. Dès lors le pouvoir organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de problème. L'équipe émet cependant une réserve quant à l'âge de l'enfant autorisé à rentrer.
 - Dans le cas où, une tierce personne est chargée de reprendre l'enfant, il est demandé d'en avvertir les animateurs au préalable ou de fournir une autorisation écrite et signée. L'équipe se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes non connues.
 - L'accès aux véhicules est interdit dans la cour du Centre de vacances et chacun est tenu de refermer la grille lors de son passage.
 - Durant les heures d'activités (de 9h00 à 16h00), l'accès au site est exclusivement réservé aux personnes en lien avec l'organisation de la plaine (personnel communal, partenaires d'activités externes, ONE, etc...).
- Toute personne qui pénètre le site s'annonce auprès du coordinateur de plaine.

Santé

- Jem'Amuse se veut inclusif. N'hésitez pas à prendre contact avec le service Enfance qui veillera à accueillir votre demande afin d'évaluer la possibilité d'y répondre.
- Une fiche santé doit être complétée lors de l'inscription. En cas d'incident, Jem'Amuse décline toute responsabilité si les parents ont omis de mentionner une quelconque information ayant permis de l'éviter. L'équipe veille à prendre les bonnes initiatives face aux mille et un bobos qui peuvent survenir au quotidien en se référant à la brochure "Mômes en santé" de l'ONE. Et elle n'hésitera pas à passer le relais à des spécialistes si besoin.
- Les animateurs ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Si votre enfant doit recevoir un traitement, il est obligatoire d'avoir fourni, lors de l'inscription, le certificat médical complété par le médecin ; et de fournir chaque jour le traitement au coordinateur de plaine

Transport en car et sorties

Lors du transport en car, les enfants sont tenus de respecter les règles imposées par le chauffeur et les accompagnateurs. En cas de non-respect, la responsabilité des parents pourrait être engagée.

Lors des sorties et des excursions, l'encadrement des enfants peut être renforcé par les membres de l'équipe technique et administrative si nécessaire. Les enfants et les encadrants se conforment aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre du Centre de vacances.

Violence

- × Aucune forme d'agressivité ou de violence (verbale ou non verbale) ne sera cautionnée au sein des plaines.
En cas de litige entre les enfants ou de non-respect des consignes, seuls les membres de l'équipe sont habilités à intervenir et à sanctionner les cas échéants. L'enfant est invité à réfléchir et à réaliser une action réparatrice ou positive en lien avec les faits. Les parents respectent et font respecter cette autorité par leur(s) enfant(s). En cas de contestation, le coordinateur est habilité à intervenir et prendre position.
- × Après la mise en place de différentes solutions pédagogiques et des entretiens répétés avec l'enfant et ses parents, le coordinateur de plaine et le service Enfance se réservent le droit d'exclure un enfant s'il met en péril le bon déroulement du Centre de vacances.

Vol et vandalisme

L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

Tout objet perturbant la vie du groupe sera mis en lieu sûr par le coordinateur. Il sera remis à la fin de la journée à l'enfant ou au parent. L'utilisation du Gsm n'est pas autorisée durant l'accueil.

Les parents peuvent être tenus pour responsables des dégâts occasionnés par leur enfant aux bâtiments, au matériel et au mobilier. Ils procéderont alors à la réparation du dommage ou, à défaut, à la prise en charge financière de la remise en état.

7. ASSURANCE

Les enfants sont assurés contre les accidents corporels, dans les limites prévues par le contrat (NB : les dégâts causés aux lunettes ne sont pas pris en charge par l'assurance).

En cas d'accident survenu durant la plaine, une déclaration vous est remise par le coordinateur. Une fois complétée par le médecin, nous vous demandons d'y apposer une vignette de mutuelle et de la faire parvenir au plus vite au service Enfance. Le document sera envoyé par l'Administration communale à l'organisme assureur qui vous renverra un courrier portant le numéro de dossier.

8. CONTACTS + INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<p>COORDINATEUR DE PLAINE</p> <p>0478/ 79 51 47</p>	<p>Aurélie DACHET <i>Responsable des plaines Jem'Amuse</i> Service Enfance-ATL 071/ 75 00 15 enfance@jemeppe-sur-sambre.be</p>
<p>Joanny MORAUX <i>Coordinatrice Accueil Temps Libre</i> Service Enfance-ATL 0476/ 76 11 45 joanny.moraux@jemeppe-sur-sambre.be</p>	<p>ADMINISTRATION COMMUNALE</p> <p>071/ 75 00 10 commune@jemeppe-sur-sambre.be</p>